

Chargé de projets "Paysage-Aménagement-Urbanisme- Avis"



Date de publication de l'offre

12/08 - 05/10/2025

Type d'emploi

CDD

Catégorie de métier

Paysage - urbanisme - architecture

Nom de l'organisme

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Mission

1. Dans le cadre de la Charte du Parc actuelle 2012-2027 :

• Avis du Parc et organisation des outils de travail liés :

- Rédaction des avis du Parc : analyse des enjeux relatifs aux thématiques aménagement, paysage et urbanisme et préconisations.
- Pilotage et mise en forme des avis du Parc et animation de la commission « avis et cadre de vie ». Cette mission est assurée en coordination avec la Chargée de projet « Révision de la charte et avis » jusqu'en mars 2026, puis de façon autonome.
- Participation à l'animation de la boîte à outils du Parc, qui permet de trouver de nombreux conseils pour déchiffrer des obligations ou écueils d'aménagement et adopter de bonnes pratiques. Intégrer le travail réalisé dans le cadre de la plate-forme « Habiter Parc » en faveur de la qualité patrimoniale des constructions ou rénovation/réhabilitation de bâtiments.

• Animation et accompagnement des projets de signalétique du territoire du Parc : appui à la mise en œuvre de projets opérationnels, accompagnement des RLP en cours et à venir, mise en œuvre de la charte signalétique du Parc, etc.

• Gestion de projets d'aménagement structurants :

- Poursuite des perspectives élaborées dans le cadre du schéma d'accueil autour des Gorges du Loup et sites classés environnants.
- Initier ou suivre les études ou opérations d'aménagement recueillant les compétences du parc

1. *(sous réserve des avancées réglementaires du dossier, poursuite des perspectives dans le cadre de l'étude réalisée sur le Col de Vence).*

2.

- Animer les réflexions sur la **prise en compte des paysages** dans les projets, y compris dans les actions du quotidien et favoriser la prise de conscience sur les paysages et de leurs évolutions.

1.

2. Dans le cadre de la révision de la Charte du Parc :

- Poursuivre le travail d'écriture des mesures et dispositions de la charte du Parc ainsi que la réalisation du Plan de Parc ; Prendre en compte les retours des instances nationales et des partenaires.
- Animer les orientations retenues pour poursuivre le travail de mise en œuvre d'un observatoire photographique du paysage, en lien avec la démarche InterParc ;
- Être force de proposition et de pédagogie sur les thématiques du poste et la sobriété foncière pour la prochaine Charte de Parc (parangonnage, animations auprès de différents publics, suggestions de mesures pertinentes pour la charte, les questions évaluatives et les indicateurs à privilégier) ;
- En lien avec l'Education à l'Environnement et au Territoire, explorer avec des partenaires choisis, la construction de « RDV du Parc » dédiés aux thématiques du poste (notamment autour des paysages ou encore de de la villégiature) en vue de faciliter la diffusion des enjeux sur le territoire.

Pour ce faire, sous la responsabilité hiérarchique de la direction, le chargé de projets :

- Veille à inscrire les opérations dans le respect de la Charte du Parc, et en complémentarité/synergie avec les autres partenaires du territoire (notamment les Intercommunalités, les SCOT, le CAUE, la DDTM, l'Agence 06, etc.) ;
- Travaille en étroite collaboration avec les chargés de projets dont les champs d'intervention sont reliés à ses missions afin d'assurer la cohérence avec les programmes d'actions correspondant et d'améliorer réciproquement la transversalité/intégration des projets ;
- Mobilise et accompagne le ou les élus référents sur les thématiques le cas échéant, se rend disponible en appui aux élus du territoire (dans les limites et priorités du plan de charge validées par la hiérarchie, et selon procédure de sollicitation) ;
- S'implique dans les différents réseaux d'acteurs et institutionnels utiles à la conduite à bonne fin des projets, pour élargir le champ de vision sur des problématiques communes, voire recherche des coopérations ; assure une veille juridique, technique et scientifique ;
- Propose et organise toutes les réunions, concertations et comités nécessaires à l'avancement des projets ;
- Veille aux possibilités de financement pour les projets du territoire et au suivi budgétaire de ses actions.

1.

Ce faisant, les compétences de l'agent seront mobilisées pour participer aux échanges multi-thématiques, actualiser ou proposer des partenariats dans ses domaines de mission.

Profil

FORMATION - DIPLOMES REQUIS :

- **Formation** : formation supérieure Bac +5 (ou Bac + 2 sous condition d'une expérience significative réussie dans des fonctions comparables) dans le domaine du paysage et de l'aménagement des territoires ruraux - géographie - compétences urbanisme et paysage indispensables - juridiques
- **Expérience** : au moins 2 ans en lien avec l'aménagement durable ou les paysages, l'animation et le développement territorial, la conduite de projet
- **Permis B** indispensable. Le PNR met à disposition des véhicules de service pour les missions de l'agent.

1. CONNAISSANCES :

- Missions, enjeux, organisation, fonctionnement d'un PNR et de son environnement institutionnel,
- Connaissance du fonctionnement des collectivités et établissements publics,
- Connaissances techniques généralistes dans les domaines du paysage, des infrastructures/aménagement/urbanisme avec une entrée intégration paysagère et environnementale et développement local,
- Connaissance des réglementations, des politiques, des outils juridiques et financiers nationaux et européens dans ces domaines, dispositifs de financements,
- Connaissances des procédures de marché public,
- Gestion des programmes et des budgets,
- Maîtrise des outils de bureautique et des logiciels SIG,
- Expertise dans le champ de l'architecture et du paysage.

1.

CAPACITES RECHERCHEES :

- Animation, coordination et mobilisation des acteurs, sens de la médiation,
- Sens de l'organisation, méthode, synthèse, autonomie,
- Vision stratégique, créativité,
- Bonnes capacités d'expression écrite et orale,
- Travail en équipe, aisance relationnelle.

AUTONOMIE ET RESPONSABILITE :

Sous l'autorité du directeur-adjoint, dans le cadre de la Charte du Parc et des projets d'actions décidés par le Comité Syndical, le Chargé de projets est autonome et responsable de la conception, de la réalisation et de l'évaluation des projets. Il est amené à encadrer des stagiaires ou saisonniers dans sa mission.

Le travail auprès des élus, de professionnels et d'habitants ou des actions spécifiques peuvent amener l'agent à travailler ponctuellement le soir ou les week-ends.

Informations complémentaires

- **Temps de travail** : temps complet sur la base de 35h/semaine ou 36h/ semaine avec RTT. Déplacements et réunions possibles le week-end et en soirée selon les besoins de la mission.
- **Lieu de travail** : 1, avenue François Goby- 06460 Saint-Vallier-de-Thiery.
- **Type de poste** : Contrat de projet -emploi non permanent -Contrat à durée déterminée d'un an (potentiellement renouvelable selon l'évolution des missions).
- **Rémunération** : selon grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale - Ingénieur territorial (Catégorie A) et selon expérience.
- **Avantages** : 12 tickets restaurant par mois.
- **Prise de poste** : mi novembre 2025.

Coordonnées pour postuler

Lettre de motivation et CV à adresser **par mail uniquement** : recrutement@pnr-prealpesdazur.fr au plus tard le **5 octobre 2025** avec en objet la mention « Recrutement chargé de projet paysage aménagement urbanisme, pilotage des avis ».

Un jury de recrutement se déroulera le 13 octobre 2025 dans nos locaux à Saint-Vallier-de-Thiery.